

SIENNA SELECTION ACTIFS PRIVES A

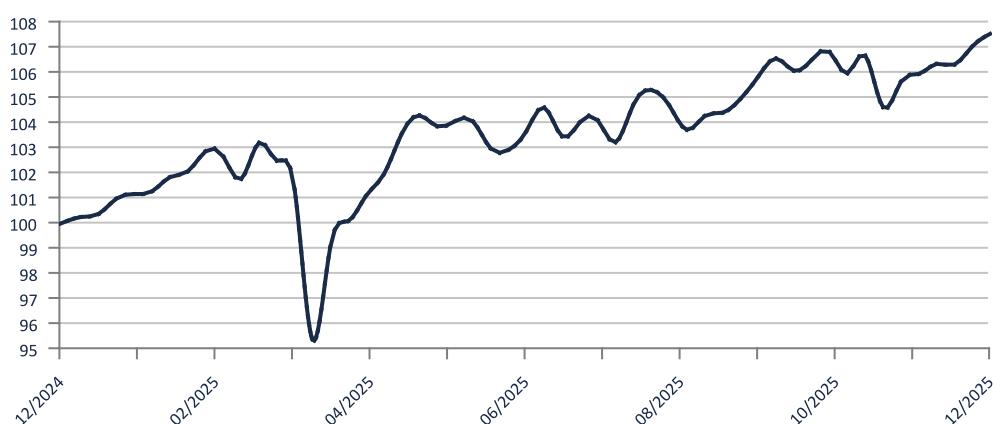
Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 6,69 M€
Valeur liquidative de la part : 107,662 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du Fonds consiste à rechercher une valorisation du capital investi, sur sa durée de placement recommandée de 8 ans minimum, au moyen d'une stratégie discrétionnaire et flexible s'appuyant sur des investissements multithématiques réalisés en parts ou actions d'OPC, au travers d'une poche d'actifs cotés, ciblée à 65 % de l'actif net (OPC actions gérés par Sienna Gestion), ayant vocation à apporter la liquidité des marchés majoritairement européens, et d'une poche d'actifs non cotés, ciblée à 35 % de l'actif net (OPC de capital investissement, dette privée, immobilier), destinée à apporter de la diversification et le potentiel de performance de ces actifs sur le long terme.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an
Portefeuille	1,40	7,55	7,55

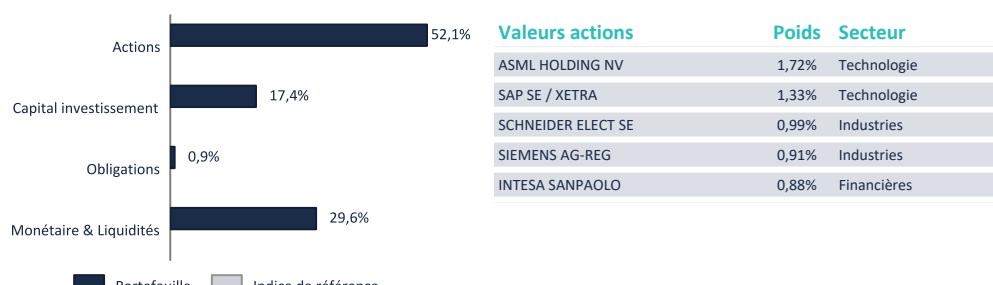
Performances annualisées (en %)	1 an
Portefeuille	7,55

Performances annuelles (en %)	2025
Portefeuille	7,55

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*



* Les données affichées sont calculées par transposition des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIPPs. Le Règlement européen PRIPPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence et la comparabilité.

Article 8 : Produit financier qui promeut des

INDICATEURS DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

1 an

7,21

Tracking error (en %)

RÉPARTITION PAR SUPPORT

SIENNA MONETAIRE - FS-C	28,85%
SIENNA ACT BAS CARB FS-C	21,61%
SIENNA ACT TRANS CLIM - FS-C	19,32%
SIENNA ACT PME ETI PART FS-C	10,80%



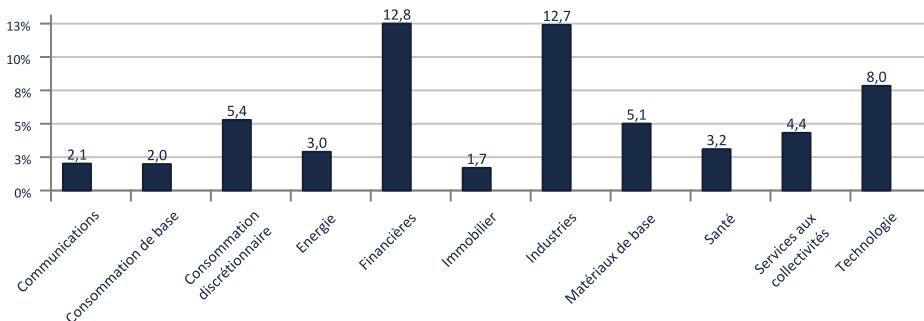
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

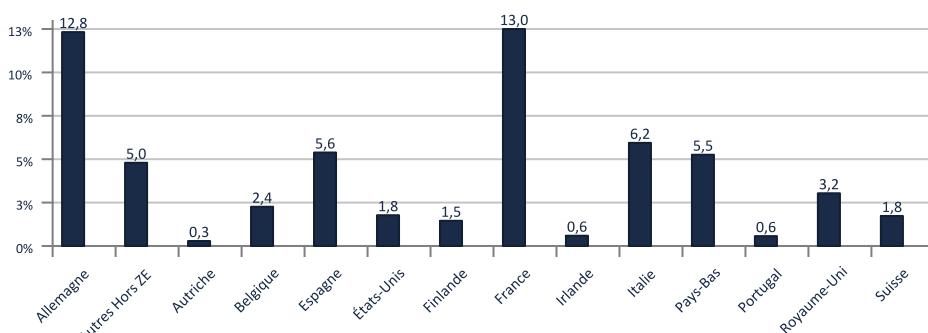
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
SIENNA ACT BAS CARB FS-C	0,64%	FCPR Apeo A	-0,03%
SIENNA ACT TRANS CLIM - FS-C	0,48%	SIENNA MONETAIRE - FS-C	0,05%
SIENNA ACT PME ETI PART FS-C	0,29%	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A4	0,06%
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION A4	0,06%	SIENNA ACT PME ETI PART FS-C	0,29%
SIENNA MONETAIRE - FS-C	0,05%	SIENNA ACT TRANS CLIM - FS-C	0,48%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

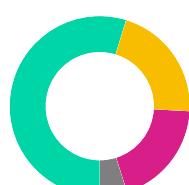
Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



- Cycliques 54.7%
- Financières 21.2%
- Défensives 19.2%
- Pétrolières 4.9%

* Les données affichées sont calculées par transparisation des OPC sous-jacents hors OPC Monétaires.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.